



Contrôle judiciaire

Par lilia590

Bonjour,

Une amie a été violée il y a quelques mois, elle a déposé plainte et la procédure est en cours. Mais elle est toujours harcelée par cette personne et elle pense qu'il va recommencer à l'agresser.

Il habite à 800km de chez elle mais n'hésite pas à faire le trajet pour la voir régulièrement.

Peut-elle demander qu'il soit placé sous contrôle judiciaire ? Qu'est-ce que cela signifie exactement ? Est-ce qu'il doit pointer tous les jours au commissariat ou est-ce que ça peut être juste une interdiction de se rendre dans son département et de prendre contact avec elle ?

Merci par avance pour vos réponses.